

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox Epobloc Komp. A

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115042

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Klebapox Epobloc Komp. A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

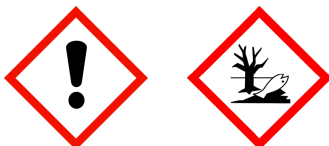
Bases

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Sika Schweiz AG	
	VE Klebag	
Rue:	Herdern 13	
Lieu:	CH-6373 Ennetbürgen	
Téléphone:	041 624 40 50	Téléfax: 041 620 62 85
e-mail:	info@klebag.ch	
Interlocuteur:	Dr. W. Gaede	Téléphone: 041 624 4052 (Bürozeiten)
e-mail:	gaede.wolfgang@klebag.ch	
Internet:	www.klebag.ch	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:079 372 40 56
STIZ: 044 251 51 51 (Kurzwahl 145)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
Reaction products of 2,2-Dimethylpropane-1,3-Diol with 1-Chloro-2,3-Epoxypropane
Reaction mass of 2,2' -[Methylenebis (4,1-Phenyleneoxymethylene)]Dioxirane and [2-((2-Oxiran-2-ylmethoxy)Benzyl)Phenoxy]Methyl)oxirane**Mention** Attention
d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
------	---------------------------------------

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox Epobloc Komp. A

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115042

Page 2 de 9

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans Evacuation:.

2.3. Autres dangers

Reizt die Augen und die Haut. Sensibilisierung durch Hautkontakt möglich. Giftig für Wasserorganismen, kann in Gewässern längerfristig schädliche Wirkung haben.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Produits à base de résines époxy, sans solvant, sensibilisants

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
1675-54-3	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			> 50 - < 75 %
	216-823-5	603-073-00-2		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
	Reaction products of 2,2-Dimethylpropane-1,3-Diol with 1-Chloro-2,3-Epoxypropane			> 25 - < 50 %
	701-333-0		01-2120759332-55	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H317 H412			
	Reaction mass of 2,2'-[Methylenebis (4,1-Phenyleneoxymethylene)]Dioxirane and [2-((2-[Oxiran-2-ylmethoxy)Benzyl]Phenoxy)Methyl)oxirane			> 10 - < 25 %
	701-263-0		01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
1675-54-3	216-823-5	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	> 50 - < 75 %
	Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - 100		

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox Epobloc Komp. A

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115042

Page 3 de 9

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Agents d'extinction appropriés: Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone (CO₂). Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). Oxydes nitriques (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Evacuer les personnes en lieu sûr. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Equipement spécial de protection en cas d'incendie gem. EN 469 Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Colmater les bouches de canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Pour les non-secouristes

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

méthodes de nettoyage - déversement de faibles quantités de matière Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Autres informations

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox Epobloc Komp. A

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115042

Page 4 de 9

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Information supplémentaire

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger contre: forte chaleur, gel.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Ne contient aucune substance en concentrations dépassant les limites fixées pour les postes de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité. Empfehlung der Firma KCL GmbH, Deutschland:

Handschuhtyp: DERMATRIL 740; Materialstärke: 0.11 mm, Methode: DIN EN 374

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. vêtement de protection: aus Fibres naturelles (coton) Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection respiratoire

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox Epobloc Komp. A

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115042

Page 5 de 9

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 °C	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Point d'éclair:	> 100 °C	DIN 53213
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	insoluble	OECD 105
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur: (à 50 °C)	5 hPa	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	1.14 g/cm³	
Densité apparente:	non applicable	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	600 mPa·s
Durée d'écoulement:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: amines. Acide.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox Epobloc Komp. A

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115042

Page 6 de 9

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: 0702.B007430

10.5. Matières incompatibles

Acide. Alcalis (bases). Agents oxydants. Alcools. amines.

10.6. Produits de décomposition dangereuxEn cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone Oxydes nitriques (NO_x).**Information supplémentaire**

aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Effet irritant sur l'oeil: fortement irritant.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane; Reaction products of 2,2-Dimethylpropane-1,3-Diol with 1-Chloro-2,3-Epoxypropane; Reaction mass of 2,2'-[Methylenebis (4,1-Phenyleneoxymethylene)]Dioxirane and [2-((2-[Oxiran-2-ylmethoxy)Benzyl]Phenoxy)Methyl)oxirane)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

aucune

Expériences tirées de la pratique

aucune

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

aucune

Information supplémentaire

aucune

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eviter une introduction dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox Epobloc Komp. A		
Date de révision: 24.01.2024	Code du produit: 115042	Page 7 de 9

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour Poissons.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

080111 Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encre d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. <u>Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 3082
14.2. <u>Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Epoxidharz)
14.3. <u>Classe(s) de danger pour le transport:</u>	9
14.4. <u>Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	9
Code de classement:	M6
Dispositions spéciales:	274 335 601

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox Epobloc Komp. A

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115042

Page 8 de 9

Quantité limitée (LQ): 5 L
 Catégorie de transport: 3
 N° danger: 90
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1
 : 274 - 601
 : 3
 : E

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 3082**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
transport de l'ONU: (Epoxy Resin)**14.3. Classe(s) de danger pour le** 9**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 9

Dispositions spéciales: 274, 335

Quantité limitée (LQ): 5 L

EmS: F-A, S-F

Autres informations utiles (Transport maritime)

E1
 : 274, 909, 944

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro** UN 3082**d'identification:****14.2. Désignation officielle de** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
transport de l'ONU: (Epoxy Resin)**14.3. Classe(s) de danger pour le** 9**transport:****14.4. Groupe d'emballage:** III

Étiquettes: 9

Dispositions spéciales: A97 A158

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964

IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

: Y964
 E1
 000000006: A97

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Oui
 L'ENVIRONNEMENT:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Klebapox Epobloc Komp. A

Date de révision: 24.01.2024

Code du produit: 115042

Page 9 de 9

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Législation nationale**Information supplémentaire**

EMICODE: EC1 PLUS - Sehr emissionsarm, PLUS gemäss GEV

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Gegenüber Fassung 2023 Änderungen in folgenden Abschnitten: 11, 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)